

# COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013

### **Présents,**

Le Maire :	Guy DEMOLIS
La secrétaire de mairie	Martine BRAND
L'adjoint en charge de l'urbanisme	Denis BRUNET
L'adjoint en charge des bâtiments	Gilbert HENRY
L'adjoint en charge des travaux et de la voirie	Serge CHAMOT

Mmes les conseillères municipales : Jocelyne BORNE, Maryline ROSSET

MM. les conseillers municipaux : Jean-Marc MERLIN, Serge RAGAZZONI, Thierry TISSOT

**Excusés** : Mmes et MM. Sandrine BOCHET, Véronique GUILLAUME, Olivier CHAMOT, Bernard SAILLANT

**Absents** : MM. Gérard CHAMOT, Serge YAKOVLEFF

**Secrétaire de séance** : M. Denis BRUNET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H30 en accueillant l'ensemble des participants.

## **TRAVAUX**

Le maire et l'adjoint chargé des travaux font le point sur les chantiers en cours et à entreprendre. Il est décidé de confier aux entreprises :

EIFFAGE le programme d'entretien de la voirie en enrobage pour 2013 pour un montant HT de 32.000 € ainsi que le revêtement de la Route de Chez Bonier et le prolongement de la Route de Chez Gâtillon pour un montant HT de 23.000 €.

MENDES des travaux d'entretien de la voirie rurale et de recalibrage du réseau d'eau pluviale de Sac de Vin et de La Reculaz et Chez Les Maîtres pour un montant HT de 21.617 €.

GAL des travaux de busage de l'accotement de la RD3 et de sécurisation de la traversée de la Côte pour un montant HT de 8.013 €.

BIAGGINI la réfection des sols en parquet PVC des locaux péri-scolaires (garderie et relais d'assistantes maternelles) pour un montant de 7.480 €.

Intersection de la Route du Murger et de la RD27 en bas du chef-lieu : il est décidé en accord avec la mairie de Villy-le-Bouveret et le Département de confier les travaux de busage, de remblaiement du ruisseau de Morges et d'aménagement du virage à l'entreprise MAULET pour un montant de 11.200 € HT, chaque partie prenante participant au financement à hauteur d'un tiers (Département, communes de Villy-le-Bouveret et Menthonnex-en-Bornes).

### Sécurisation de la RD3 au virage du Creux des Lanches :

Suite à de nombreuses réclamations, les services de la voirie départementale ont enfin décidé d'améliorer la traversée du Creux des Lanches (entre Menthonnex et Arbusigny) en dégagant la visibilité par l'abattage d'arbres et en réalisant un mur de soutènement et des accotements.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise SNME pour un montant de 40.000 € entièrement financés par le Conseil Général.

### Giratoire des Petits Pierres

Ce sont les entreprises EIFFAGE et MAULET qui sont adjudicataires des travaux pour un montant HT de 460.000 € financés à hauteur de 75% par le Conseil Général et 25% par la commune.

C'est un chantier important qui sera mis en œuvre dès septembre et qui devrait permettre de sécuriser la traversée des Petits Pierres et de mieux réguler l'intersection ainsi que le trafic pendulaire de plus en plus important.

Il est aussi le point de raccord du projet de recalibrage de la RD27 en direction de Groisy et du Chaumet prévu en 2014/2015.

### Route des Petits Pierres (en direction de Villy)

Le renouvellement du réseau d'eau potable sous maîtrise d'ouvrage de la CCPC est en cours d'achèvement.

La mise en souterrain des réseaux secs et la restructuration de l'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage du SYANE, réalisé par les entreprises Gojon et ETDE, prend du retard...

Les containers à ordures ménagères seront remplacés par l'installation de deux containers semi-enterrés.

L'arrêt de bus sera réorganisé et un nouvel abri bus sera installé.

L'adjoint chargé du suivi des travaux déplore l'inertie du chantier et fait part des difficultés de coordination. Il espère néanmoins que les travaux seront achevés cet automne... En conséquence, il est décidé de lancer un appel d'offres pour le regoudronnage de la voirie en y associant des travaux de sécurisation, favorisant la mobilité douce.

#### Mise en souterrain des réseaux secs de Chez Bonier et modernisation de l'éclairage public

Les travaux réalisés par l'entreprise ETDE sont en cours d'achèvement et l'enrobage de la voirie sera réalisé prochainement par l'entreprise EIFFAGE.

#### Renouvellement du réseau d'eau potable de la Côte et Labrisée

L'entreprise GAL procède à la réfection du réseau d'eau potable de la Côte et de Labrisée avec notamment la modification du tracé de la colonne. C'est un chantier de 66.612 € HT qui permettra de mettre aux normes ces deux villages avec des colonnes de DN 100 mm et qui règlera les dysfonctionnements observés sur ce secteur.

#### Traitement par UV du réservoir de La Rippaz

La mise en service n'a toujours pas été effectuée car ERDF refuse d'effectuer le branchement du fait qu'une régularisation de servitude avec l'un des riverains n'est toujours pas effectuée... Le Maire se propose de prendre en main le dossier.

#### Renforcement du réseau d'eau potable des Petits Pierres à La Reculaz

La première tranche entre le réservoir de Chez Durox et le carrefour des Petits Pierres a été réalisée en 2013 par l'entreprise GOJON.

La CCPC envisage de réaliser une deuxième tranche en 2014, du carrefour des Petits Pierres au réservoir de Chez Péguin, puis le raccordement au réservoir de La Reculaz en 2015.

Ce sont des chantiers importants qui ont fait l'objet d'une programmation dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement voté par la CCPC en 2012 mais qui doivent encore être validés à l'occasion des budgets annuels.

### **CANTINE-GARDERIE-SALLE POLYVALENTE**

Une nouvelle organisation de la cantine scolaire a été mise en place sous couvert de structure associative qui assurera la gestion complète du service.

Il est décidé de mettre en place une convention de mise à disposition des locaux et de l'employée communale Fabienne BOSSEZ.

Serge RAGAZZONI informe l'assemblée de la mise en place d'une gestion informatisée de la cantine-garderie ainsi que de la mise en place d'une téléphonie et de l'ADSL. Il est décidé de confier le chantier à Mickaël BAFCOP.

A noter téléphone cantine-garderie : 04.50.51.61.68

D'autre part, sur proposition de l'adjoint chargé des bâtiments, M. HENRY, il est décidé de procéder au remplacement de l'autolaveuse pour un montant HT de 3.523 € (SNAL).

### **CENTRE DE LOISIRS**

Il est décidé de renouveler pour une période de 3 ans la convention avec Cruseilles permettant aux familles de notre commune de bénéficier des conditions d'accès aux accueils de loisirs, similaires à celles mises en place pour les personnes habitant ou travaillant au bourg centre, nonobstant une participation de la commune de 5€/jour et par enfant. La participation de Menthonnex pour 2012 s'est élevée à 1268 €.

### **REPARTITION DES SIEGES AU FUTUR CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

La loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales prévoit de nouvelles règles relatives au nombre et à la répartition des sièges des communes au sein des conseils communautaires des établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) à fiscalité propre, destinées à s'appliquer après le prochain renouvellement des conseils municipaux en mars 2014.

Les règles de répartition des sièges au sein des E.P.C.I. sont basées sur 3 principes généraux :

- *la répartition doit tenir compte de la population de chaque commune*
- *chaque commune dispose d'au moins un siège*
- *aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges*

En application de ces nouvelles dispositions, il est prévu deux possibilités pour déterminer le nombre et la répartition des sièges :

- *une procédure reposant sur un accord local* : art. L 5211-6-1 I du C.G.C.T.
  - *répartition par accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou de la moitié des conseils municipaux des communes intéressées représentant les deux tiers de la population totale*
  - *néanmoins cette répartition doit tenir compte de la population de chaque commune*
  - *le nombre de sièges total ne peut excéder de plus de 25 % le nombre de sièges qui serait attribué en application d'une répartition proportionnelle à la plus forte moyenne (répartition de droit commun)*
- *une procédure de droit commun (à défaut d'accord)* : art. L 5211-6-1 IV du C.G.C.T.
  - *répartition proportionnelle à la plus forte moyenne, arrêtée au vu du tableau défini à l'article L 5211-6-1 III du C.G.C.T.*

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

✓ **PROPOSE** dans le cadre de la procédure reposant sur un accord local l'attribution d'un siège de titulaire par tranche de 500 habitants étant acté que les communes qui ne bénéficient que d'un conseiller communautaire auront droit à un délégué suppléant.

Ce qui permettrait à la commune de Menthonnex-en-Bornes d'être représentée par deux délégués communautaires.

### **URBANISME**

L'assemblée est informée du courrier adressé par le président de la CCPC demandant de ne plus délivrer d'autorisation d'urbanisme pour cause de chutes de pression sur les secteurs de La Reculaz, Sac de Vin, Tracafond, Péguin et les Petits Pierres, dans l'attente du renforcement du réseau d'eau potable de La Reculaz aux Petits Pierres.

### **Dossiers d'urbanisme :**

#### Permis de construire

- M. Mme PARQUET Gilles, 49 Chemin de Chez Bonier pour l'extension de la maison existante
- M. Mme RICARD Christophe pour la construction d'une maison individuelle à « La Pièce »
- M. Mme DEMOLIS Fabien pour la construction d'une maison individuelle à La Rippaz
- GAEC de Bornavin, 1131 Route des Bornes pour l'extension d'une stabulation pour vaches laitières avec stockage fourrage et abri matériel
- Permis modificatif de la SA MONT-BLANC qui porte sur la suppression des garages en sous sol, la modification des façades, de l'entrée principale et de l'intégration d'un ascenseur.

Il est décidé de demander à l'opérateur de revoir son projet en intégrant davantage de place de parkings, de déplacer l'installation des containers d'ordures ménagères et de reporter le démarrage

des travaux au printemps prochain.

#### Déclaration préalable

- M. Mme DEMOLIS Alain, 828 Route de La Rippaz pour la création de deux ouvertures dans le garage
- M. Mme COUPRIE Philippe, 306 Route de chez Bastaly pour la pose de panneaux photovoltaïques
- M. MARTINEZ Michel Ange, 1011 Route de La Rippaz pour la pose de panneaux photovoltaïques
- Mme MILLET Maryline, 25 Allée du Clos Bellevue pour la pose de panneaux photovoltaïques
- M. RORHBACH Jean-Louis, 1311 Route de La Rippaz, pour la pose d'un générateur photovoltaïque
- M. Mme RAVEL Alain, 215 Chemin de Chez Trosset, pour la pose de vélux en toiture
- M. Mme GROS Eric, 838 Route de La Rippaz pour la création d'un abri de jardin
- M. BARTHASSAT Narcisse, pour une division parcellaire en vue de construire, au Murger

L'adjoint à l'urbanisme rappelle qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, la DDT n'instruira plus les permis de construire. Suite à la réflexion menée entre maires de la CCPC, il a été décidé de s'orienter vers un service de prestations d'un cabinet privé avec rémunération par la commune au nombre de dossiers instruits. L'assemblée est également informée des projets de loi gouvernementaux s'orientant vers un transfert total de la compétence urbanisme à l'intercommunalité.

#### Réclamation de M. BERTHIER au Sac de Vin

M. BERTHIER, un résident secondaire du hameau de Chez Sac de Vin a adressé un courrier au conseil municipal pour se plaindre de la présence d'un candélabre d'éclairage public situé près de sa maison qui l'indispose et qui conteste la limite du domaine public par rapport à sa propriété. Concernant l'éclairage public, il lui sera précisé que ceux-ci sont installés sous maîtrise d'ouvrage délégué du SYANE conformément à un cahier des charges qui privilégie la sécurisation des intersections et que ce candélabre est doté d'un réducteur d'intensité à partir de 23H et qu'il n'est nullement envisagé de modifier les installations au gré des fantaisies de tout et chacun. Pour la limite de sa propriété avec le domaine public, il lui sera conseillé de consulter un géomètre.

#### Ouverture de l'église

De plus en plus de personnes (notamment les visiteurs) se plaignent de ne pouvoir avoir accès à l'église en dehors des offices religieux.

Le maire répond que bien que cet édifice soit propriété de la commune, il est conformément à la loi actant la séparation entre l'église et l'Etat à disposition de l'évêché.

M. Olivier CHAMOT, conseiller municipal et membre de l'équipe paroissiale a adressé un courrier au Père Sancey, curé de la Paroisse Sainte Croix pour attirer son attention sur ce problème en proposant des créneaux d'ouverture avec des volontaires chargés de l'ouverture et de la fermeture de l'édifice.

#### **FETE AU VILLAGE**

Celle-ci se déroulera les 9 et 10 août renouant ainsi avec la date de la fête patronale.

Le maire et M. HENRY se rapprocheront du comité des fêtes « Lou Menthnalis » pour que cette traditionnelle fête villageoise se perpétue dans de bonnes conditions.

**DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 JUILLET 2013**

2013/03/001 Répartition des sièges au futur conseil communautaire de la Communauté de Communes  
du Pays de Cruseilles

La séance est levée à 23H

La Secrétaire,  
Denis BRUNET

Le Maire,  
Guy DEMOLIS